

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 03 juin 2020

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Claude FAYAN, Alain PITON, Sophie REBOREDO, Pierre VANDAMME, Dominique FONLUPT, Jacques BERTHET, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Pascale VALLET, Didier SERRE, Magalie ARNAUD, Rémi ASTIER, Denis MAZARD, Renée DOREL, Roland MISSAGUA, Sandra LEON.

Absents excusés avec procuration : --

Absent excusé sans procuration : --

Absents non excusés : --

### Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 mai 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Désignation des délégués communaux aux différents syndicats
4. Création des différentes commissions communales
5. Constitution de la Commission Communale d'Appels d'Offres
6. Commission Sécurité Civile
7. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale
8. Questions diverses

### **N°2020-17 - OBJET : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SABLONS-SERRIERES (SIVU SABLONS-SERRIERES)**

Considérant l'adhésion de la commune de SABLONS au syndicat Intercommunal à Vocation Unique SABLONS-SERRIERES (SIVU SABLONS-SERRIERES),

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et deux délégués suppléants, afin de représenter la commune au sein du SIVU SABLONS-SERRIERES,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants à ce SIVU ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Syndicat du SIVU SABLONS-SERRIERES,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVU SABLONS-SERRIERES,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner les délégués suivants :

M. Laurent TEIL et Mme Pascale VALLET en qualité de délégués titulaires

et Messieurs Rémi ASTIER et M. Jacques BERTHET en qualité de délégués suppléants.

### **N°2020-18 - OBJET : Désignation des délégués au Territoire d'Energie Isère (TE38)**

Considérant l'adhésion de la commune de SABLONS à Territoire d'Energie Isère 38 (TE38),

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité Syndicat de TE38,

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE38,

Vu la délibération d'adhésion à TE38,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner les délégués suivants :

Monsieur Alain PITON, délégué titulaire et Mme Magalie ARNAUD, déléguée suppléante du conseil municipal au sein de TE38.

**N°2020-19- OBJET : Désignation des délégués à la commission départementale des équipements commerciaux**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le renouvellement des conseillers municipaux implique la désignation des représentants de la commune pour siéger au sein de la Commission Départementale d'équipement commercial, si un projet concerne la commune ou une commune voisine. Ces commissions statuent sur les demandes d'autorisation de création ou d'extension de commerces de plus de 300m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un adjoint susceptible de le représenter lors de la commission, dans l'éventualité où la commune risque d'être concernée par une demande d'implantation commerciale.

En vertu des articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal précise qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Dominique FONLUPT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, pourra le représenter.

**N°2020-20 - OBJET : Désignation des délégués au Syndicat (SYMCO)**

Considérant l'adhésion de la commune de SABLONS au Syndicat Mixte de Compostage (SYMCO),  
Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Conseil Syndical du SYMCO,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants du SYMCO ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Syndical du SYMCO,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYMCO,

Vu la délibération d'adhésion au SYMCO,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner les délégués suivants :

M. Didier SERRE, en qualité de délégué titulaire

et M. Alain PITON, en qualité de délégué suppléant.

**N°2020-21 - OBJET : Désignation les représentants de la commune à l'Union Cantonale des Œuvres Laïques (UCOL)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le renouvellement des conseils municipaux implique la désignation des délégués de l'Union Cantonale des Œuvres Laïques du Canton de Roussillon et Les Roches de Condrieu (UCOL).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner les représentants suivants : Monsieur Roland MISSAGUA et Madame Pascale VALLET.

**N°2020- 22- OBJET : Désignation des délégués à Air Rhône Alpes**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le renouvellement des conseils municipaux implique la désignation des délégués à l'association Air Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner les délégués suivants : Mme Magalie ARNAUD et M. Denis MAZARD.

**N°2020-23 - OBJET : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Information (CLI), Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), au Comité de Pilotage du suivi environnemental du Pays Roussillonnais et au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le renouvellement des conseils municipaux implique la désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Information (CLI), Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) au Comité de Pilotage du suivi environnemental du Pays Roussillonnais et au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié aux établissements privés classés SEVESO impactant les communes Le Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons et Salaise Sur Sanne,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de nommer Monsieur Laurent TEIL, Maire et cas d'absence de celui-ci Mme Antonia BOURDON et M. Denis MAZARD seront ses suppléants.

**N°2020-24 - OBJET : Désignation des représentants à l'Ambroisie**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la nomination au minimum d'un référent communal, proche des administrés et du territoire, est un atout majeur de la lutte contre l'ambroisie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner deux référents Ambroisie pour la commune : Messieurs Rémi ASTIER et Didier SERRE.

**N°2020-025 - OBJET : Désignation du correspondant Sécurité Routière**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que le renouvellement des conseils municipaux implique la désignation de correspondants qui seront les interlocuteurs privilégiés en matière de sécurité routière à l'échelle communale et seront amenés à animer la politique de sécurité routière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner Monsieur Alain PITON en tant que correspondant Sécurité Routière.

**N°2020-26 - OBJET : Désignation du représentant au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (CEN 38)**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que le renouvellement des conseils municipaux implique la désignation d'un représentant au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (CEN38).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de désigner comme représentant M. Dominique FONLUPT.

**N°2020-27 - OBJET : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : nombre de membres**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre de membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à douze le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.
- de désigner comme membres : Mesdames Antonia BOURDON, Claude FAYAN, Cécile PONTRELLI, Sandra LEON et Monsieur Pierre VANDAMME

\*\*\*\*\*